
Arrêté ministériel classant la fibule émaillée aux têtes de reptile de la Nécropole des « Villées » de Berzée avec la qualification de trésor

Extrait

A.M. 31-01-2024

M.B. 23-04-2024

La Ministre de la Culture a classé par arrêté ministériel de la Communauté française le 31 janvier 2024 la fibule émaillée aux têtes de reptile de la Nécropole des « Villées » de Berzée, avec la qualification de trésor, conformément au décret du 17 mars 2022 portant protection du patrimoine culturel mobilier de la Communauté française.